

**VOIX DE  
FEMMES**

SOS MARIAGE FORCÉ  
☎ 01 30 31 05 05

# Rapport d'activité

20  
23





# Observations préliminaires

Depuis 2018, nous enrichissons nos rapports d'activité de témoignages de jeunes femmes concernées par le mariage forcé. Nous assurons l'anonymisation des données personnelles en modifiant les prénoms, lieux d'origine et de résidence, afin d'assurer la sécurité maximale des victimes et de celles et ceux qui les aident.

**Les chiffres mentionnés dans le présent rapport représentent la réalité du mariage forcé à travers les situations connues de Voix de Femmes.**



# Sommaire

## Axe I - Accompagnement individualisé des personnes confrontées au mariage forcé

### I. La situation des personnes accompagnées

A. Caractéristiques des publics	10
1. Nombre, sexe et âge	10
2. Territoires de résidence	10
3. Scolarité et autonomie financière	11
B. Des violences multiples	12
1. Les violences intrinsèques du mariage forcé	12
2. Le mariage forcé: lieux et types d'union	14

### II. Le soutien apporté aux victimes

A. Le dispositif SOS Mariage Forcé	15
1. Modalités de repérage de SOS mariage forcé	15
2. Initiative du contact	15
3. Nature de l'aide apportée	16
B. Le suivi psycho-social comme accompagnement vers l'autonomie	16
1. La contribution à un accompagnement global	16
2. L'écoute des victimes relative aux violences	17
3. Recherche d'un hébergement spécialisé	21
4. Le soutien juridique	23

## Axe II - Prévention & plaidoyer

### I. Prévention

A. La formation des professionnel.le.s	26
B. La sensibilisation des publics scolaires, des jeunes et des familles	27
C. La boîte à outils	29

### II. Plaidoyer

A. Renforcer le réseau de partenaires et d'alliés	30
B. Campagne pour la Journée Internationale de lutte contre le mariage forcé	31

# 2023 EN CHIFFRES

## Axe I - Accompagnement individualisé

147 saisines de victimes:  
139 femmes, 41% ont moins  
de 21 ans, 73% ont moins  
de 26 ans; 11% de  
mineures.

51% des jeunes ont  
bénéficié d'un  
accompagnement  
individualisé.

72% des jeunes nous  
contactent avant le  
mariage.

A travers le dispositif  
SOS Mariage Forcé

Une écoute et  
information ponctuelle  
dans 49% des situations.

21% des jeunes femmes  
sont déscolarisées, 7%  
interdites de travail en  
raison du risque de  
mariage forcé.

37 demandes  
d'hébergement,  
31 demandes  
satisfaites

## Axe II - Prévention et plaidoyer

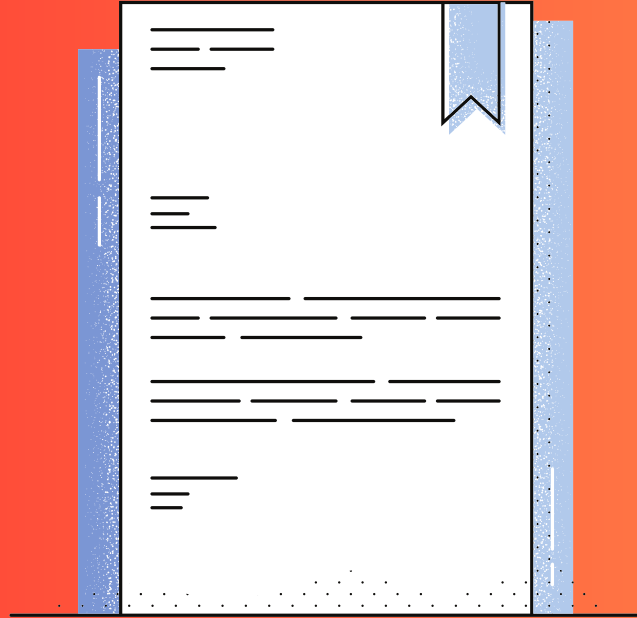
13 actions de  
sensibilisation en milieu  
scolaire ayant touché 616  
jeunes dans 23 classes.

A travers nos actions de  
plaidoyer et de prévention

Notre ADN: des outils  
de prévention et de  
plaidoyer construits  
avec et par les jeunes.  
2 interventions pour 80  
femmes, familles et  
tous publics.

10 formations et 2  
sensibilisations pour  
525 professionnel.le.s

La création d'une journée  
internationale de lutte  
contre le mariage forcé suit  
son cours.



**Nos**

**Missions**

# Lutter contre le mariage forcé

Voix de Femmes a pour objet social exclusif de lutter contre toutes les formes de discrimination et de violences intrinsèques au mariage forcé. L'association oeuvre à la promotion du respect des droits fondamentaux de la personne, en particulier de l'égalité femmes/hommes et de la non-violence dans les relations familiales, affectives et amoureuses.

Son activité se décline autour de trois missions principales:

1

## Accompagnement individualisé

L'accompagnement individualisé des jeunes confronté.e.s à un mariage forcé.



### SOS MARIAGE FORCE

PREMIER DISPOSITIF EUROPEEN EXCLUSIVEMENT

DEDIE A L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

EL : 01 30 31 05 05

MAIL: [contact@sos-mariageforce.org](mailto:contact@sos-mariageforce.org)



## Réduction des risques

La prévention: formation des professionnels, sensibilisation des jeunes et scolaires, information en vue de la prise de conscience des familles.

2

### POLE PREVENTION

TEL : 01 30 31 55 76

MAIL: [prevention@voixdefemmes.eu](mailto:prevention@voixdefemmes.eu)



## Être force d'évolution

Le plaidoyer : animation et coordination du réseau de l'association.

3



### POLE PLAIDOYER

TEL : 01 30 31 55 76

MAIL: [contact@voixdefemmes.eu](mailto:contact@voixdefemmes.eu)





# Axe 1

**Accompagnement  
individualisé des  
personnes confrontées à  
un mariage forcé**



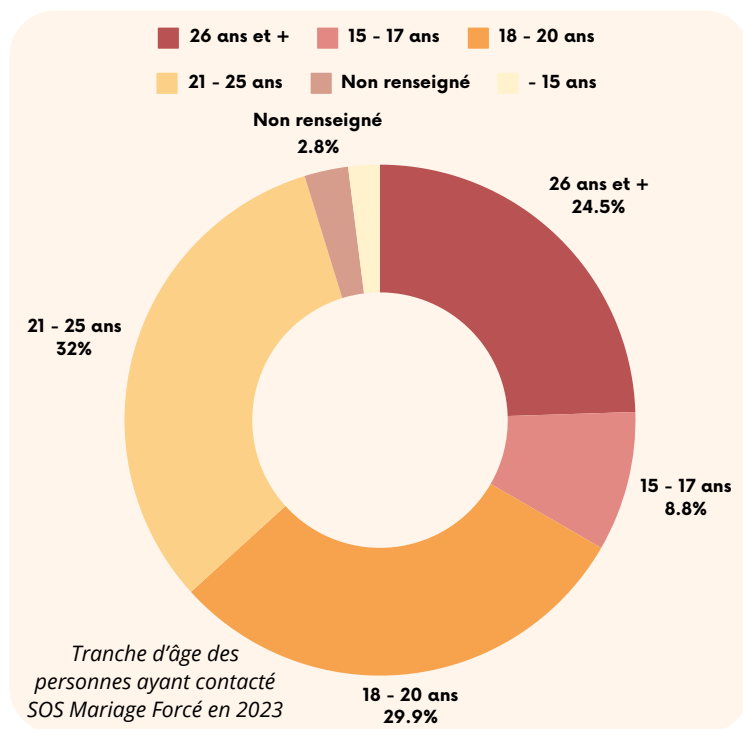
# I. SITUATION DES 147 PERSONNES ACCOMPAGNEES PAR SOS MARIAGE FORCE EN 2023

## A/ Caractéristiques des publics

### 1/ Nombre, sexe & âge

En 2023, **147 personnes dont 95% de femmes** ont sollicité SOS Mariage Forcé, premier dispositif européen exclusivement dédié à l'accompagnement des jeunes victimes de cette violence.

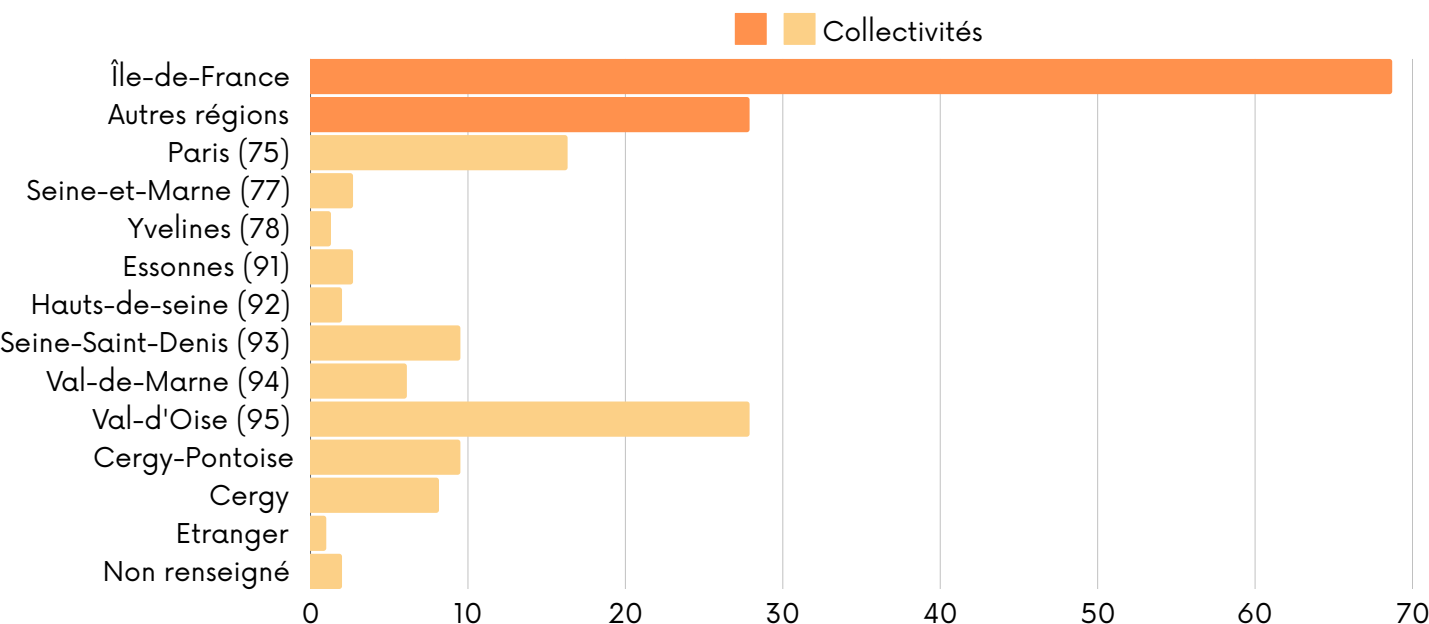
- **73% des victimes ont moins de 26 ans.**
- **41% des victimes ont moins de 21 ans, dont 30% de jeunes majeures (18 à 20 ans) et 11% de mineures dont 2% a moins de 15 ans.**
- **24% des victimes sont âgées de plus de 26 ans.**



### 2/ Territoires de résidence

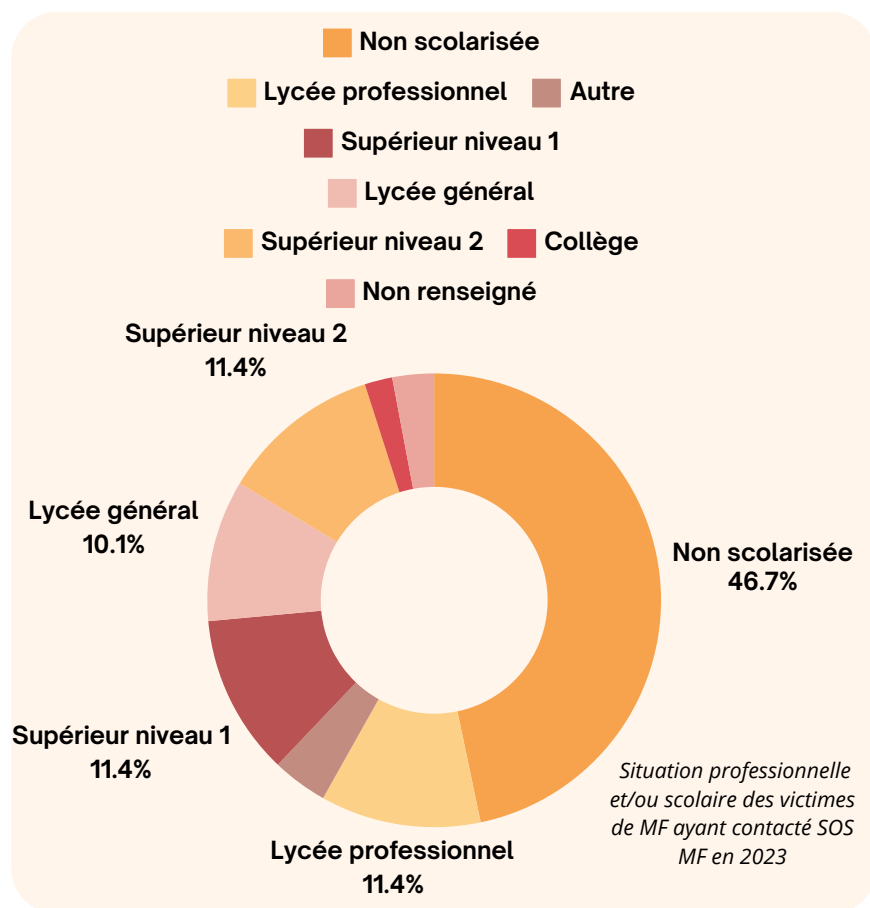
**28%** des jeunes exposé.e.s à un mariage forcé résident en **régions**, 1% d'entre elles sont résidentes à l'étranger.

**69% des victimes sont de jeunes franciliennes** originaires des collectivités territoriales suivantes: **Paris** (16,3%), Seine-et-Marne (2,7%), Yvelines (1,3%), Essonne (2,7%), Hauts-de-Seine (2%), **Seine-Saint-Denis** (9,5%), Val-de-Marne (6,1%), **Val d'Oise** (27,9%) dont **Cergy-Pontoise** (9,5%) et **Cergy** (8,8%) où se situent le siège et les locaux de Voix de Femmes.

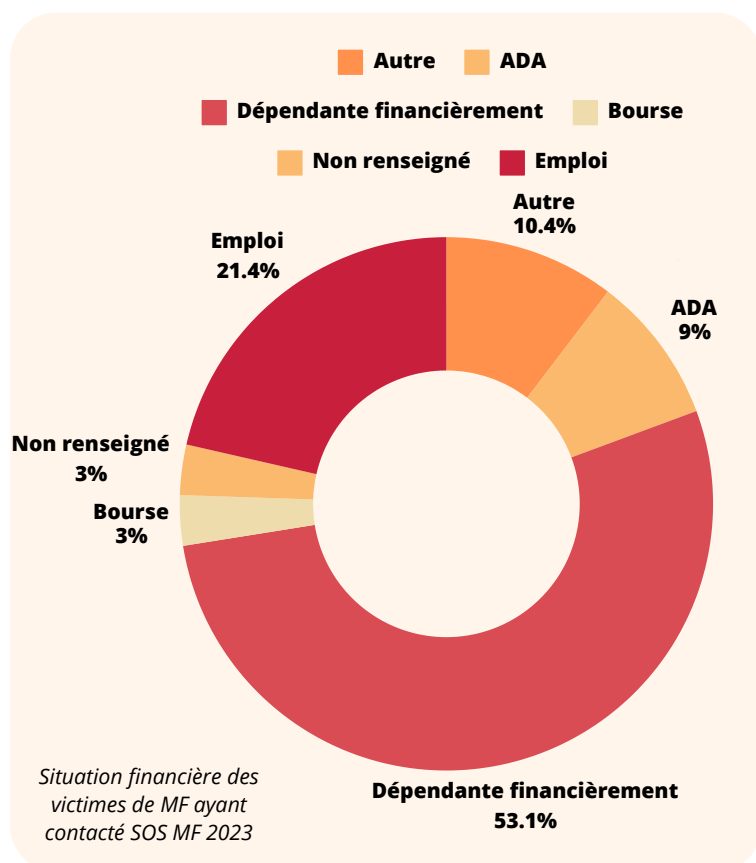


### 3/Scolarité, autonomie financière

**Près de 50% des jeunes confrontées à un mariage forcé sont scolarisées, 47% d'entre elles poursuivent des études secondaires et 44% des études supérieures.**



**52% des jeunes femmes dépendent** de leurs parents ou de la famille proche. **Néanmoins, 21% ont un emploi**, 3% disposent d'une bourse, 1% sont au RSA, 0.7% au chômage, 9% vivent avec l'Allocation pour les demandeuses d'asile (ADA).



**Le manque d'autonomie financière** de ce public tient principalement à son jeune âge et constitue un **facteur de vulnérabilité**.

## B. Des violences multiples

### 1/ Les violences intrinsèques au mariage forcé

21% des jeunes femmes sont ou seront déscolarisées et 7% des jeunes salariées ont dû ou devront quitter leur travail pour cause de mariage forcé.

Le "simple" risque de mariage forcé ou sa réalisation, constitue un grave obstacle à l'autonomie de ces jeunes car il engendre une multiplicité de violences et d'atteintes à leurs libertés et droits fondamentaux.

Au moment de la première prise de contact avec **SOS Mariage Forcé 37% des jeunes sont en fuite et sans ressources**. Ce contexte aggrave leur vulnérabilité et le risque d'exposition à des violences supplémentaires, tant dans l'espace domestique que dans l'espace public.

Lorsque la jeune femme ne cède pas aux violences psychologiques, la famille aggrave les représailles qui s'inscrivent alors dans un véritable **continuum de pressions, de contrôles et de discriminations qui doivent alerter les professionnel.le.s sur la réalité du risque de mariage forcé avant d'aboutir aux violences sexistes et sexuelles suivantes** :

- interdiction de relations affectives et amoureuses avant le mariage;
- interdiction de relations amicales hors famille et/ou communauté;
- menaces de mort en raison de la découverte d'une relation exogame ou homosexuelle;
- usage de la ruse visant à faire croire à la victime qu'elle se rend à l'étranger pour des vacances ou renvoi forcé au pays d'origine des parents;
- empêchement au retour en France ou retour conditionné par une grossesse imposée;
- cohabitation forcée avec le conjoint imposé;
- chantage au suicide de l'un des parents ou chantage au reniement familial si la jeune femme veut divorcer;
- **violences physiques et/ou psychiques, parfois depuis l'enfance, viols, grossesses non désirées et précoces, atteintes graves à leurs libertés d'étudier, de travailler, de construire leur autonomie** : les femmes subissent des multiples violences intrafamiliales et masculines **dégradant fortement et souvent durablement leur santé, et impactant toute leur vie**.

*Cf. après tableau des violences déclarées par la jeune*



**Article 222-14-4 code pénal français (Loi 5 août 2013 transposition de l'article 37-2 de la Convention d'Istanbul du 11 mai 2011).**

"Le fait, dans le but de contraindre une personne à contracter un mariage ou à conclure une union à l'étranger d'user à son égard de manoeuvres dolosives afin de la déterminer à quitter le territoire de la République est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende".

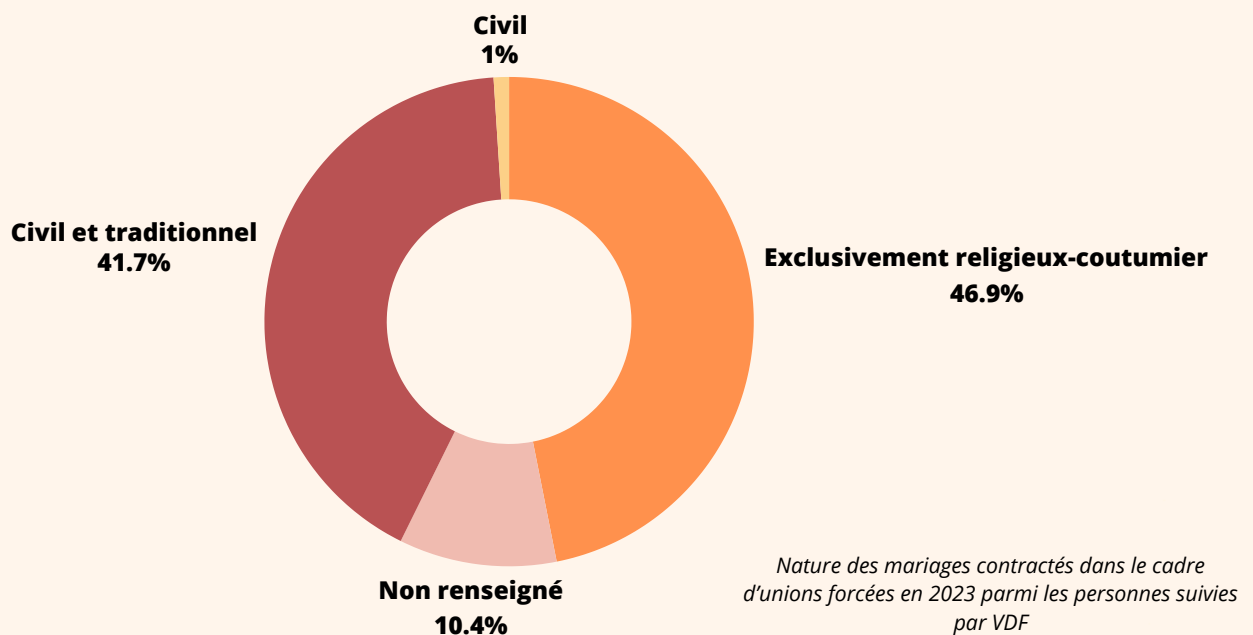
## Tableau des violences déclarées en 2023

<b>A/ Contrôles, atteintes à l'autonomie, privations de liberté</b>	
Surveillance accrue de la liberté d'aller-et-venir	52%
Suppression des moyens de communication	12%
Interdiction relations amicales hors famille / communauté	22%
Interdiction relations avant mariage	79%
Interdiction de vivre seule avant le mariage	71%
Déscolarisation/retrait forcé de l'école	21%
Interruption forcée de l'emploi	7%
Communauté forcé de vie avec le « mari »	33%
Mise à la rue	1%
En fuite sans ressources	37%
<b>B/ Violences psychologiques, verbales et menaces</b>	
Insultes sexistes	12%
Pressions & violences psychologiques par le père	86%
Pressions & violences psychologiques par la mère	82%
Pressions & violences psychologiques par une partie de la fratrie	33%
Chantage affectif au reniement familial	42%
Menaces de suicide des parents	7%
Menace de crime dit d'honneur	15%
<b>C/ Violences physiques</b>	
Violences interfamiliales depuis l'enfance	18%
Violences physiques par le père	37%
Violences physiques par la mère	12%
Violences physiques par une partie de la fratrie	15%
Violences et menaces de la famille élargie et de la communauté	14%
Violences conjugales	38%
<b>D/ Violences sexuelles et reproductives</b>	
Agressions et viols incestueux	3%
Agressions et viols par un tiers dans l'enfance	4%
Excision	5%
Contrôle de la « virginité »	1%
Viols par le « mari »	46%
Viols par le « petit ami »	1%
Interdiction d'accès à la contraception	15%
Interdiction d'avorter	13%
Grossesse imposée	21%
Autres	3%
<b>E/ Violences en lien avec un risque de mariage forcé à l'étranger</b>	
Séquestration	8%
Manœuvres dolosives	8%
Vol des papiers par la famille	3%
Envoi forcé pays des parents / mari	8%
Empêchement au retour en France	5%
Autres	4%

## 2/ Le mariage forcé : lieux et types d'union

En 2023, 72% des victimes ont contacté l'association avant la commission du mariage forcé tandis que 28% des jeunes sont déjà mariées au moment de la saisine de SOS Mariage Forcé.

Parmi ces dernières, près d'une jeune femme sur huit a été mariée de force en France et 92% à l'étranger.



41% des mariages forcés sont **célébrés à la fois devant les autorités civiles, religieuses et coutumières**. 1% sont célébrés exclusivement **devant les autorités civiles** sans célébration traditionnelle.

46% des mariages forcés procèdent du seul mariage religieux ou coutumier.

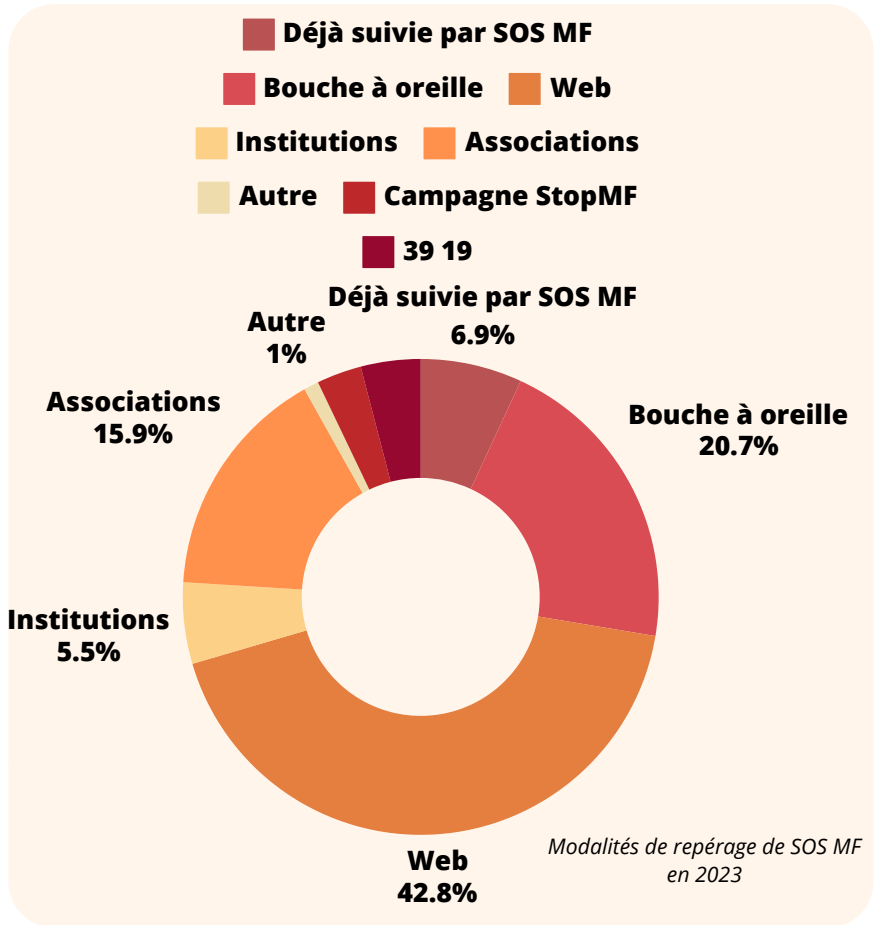


A noter que la loi civile française fait encourir une sanction pénale au ministre du culte qui ne s'assure pas, sur le sol français, de l'effectivité d'un mariage civil préalable (article 433-21). Cette règle existe dans la majorité des pays étrangers concernés.

## II. SOUTIEN APORTE AUX VICTIMES

### A/ Le Dispositif SOS MARIAGE FORCE

#### 1/ Modalités de repérage de SOS Mariage Forcé



#### 2/ Initiative du contact

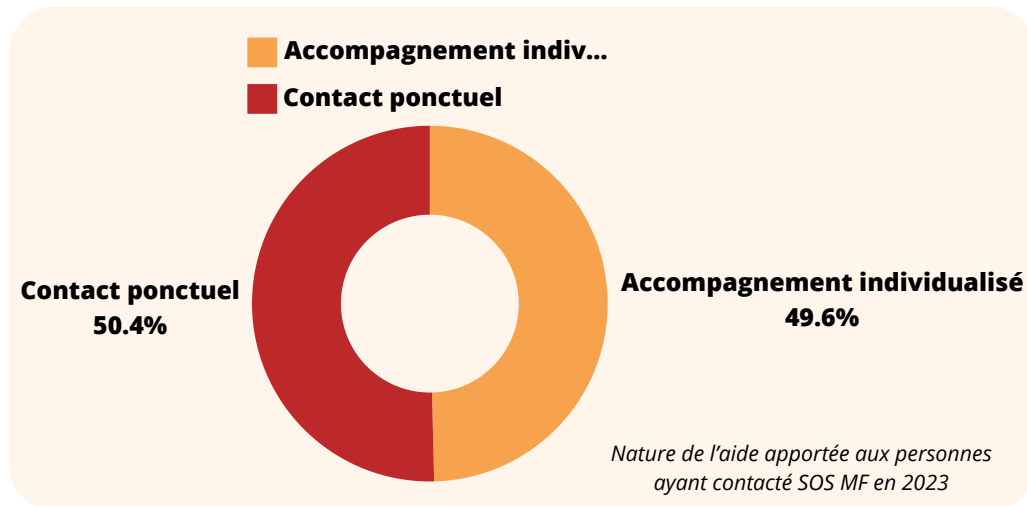
La victime	37%
Un.e professionnel.le	46%
AS/Infirmière scolaire	9%
Professionnel AS de secteur	2%
Professionnel Mission Locale	2%
Professionnel Réseau associatif VEF	6%
Professionnel Educateur Spécialisé.e	5%
Autre	23%
L'entourage	17%
Famille	6%
Petit.e ami.e	3%
Entourage amical	8%

Initiatives de contact de SOS Mariage Forcé en 2023

**37%** des jeunes femmes ont mobilisé **SOS Mariage Forcé** de leur propre initiative, 17% par l'intermédiaire d'un proche et **46%** grâce à un **travailleur social**. En 2023, il semble que les victimes n'aient pratiquement pas sollicité d'aide auprès des professionnels habilités, en particulier de l'Education Nationale : **la diminution des effectifs d'assistants sociaux en milieu scolaire pourrait expliquer le faible pourcentage d'initiatives de saisine** de **SOS Mariage Forcé** par ceux-ci (9%).

### 3/ Nature de l'aide apportée

50.3% des jeunes femmes ayant contacté SOS Mariage Forcé en 2023 ont eu besoin d'un accompagnement durable par l'association.



### B/ Le suivi psycho-social comme accompagnement vers l'autonomie



#### Articles 19 à 25 de la Convention d'Istanbul

La France doit prendre les mesures nécessaires pour offrir aux victimes de violences un soutien global, une aide spécialisée en matière de violences sexuelles tout particulièrement, des facilités d'accès à un hébergement approprié, un soutien via des permanences téléphoniques gratuites et enfin un accompagnement dans la plainte.

#### Les types de démarches effectuées avec les victimes par l'équipe de **SOS MARIAGE FORCE**:

- **Voix de Femmes** contribue à un accompagnement global, mission transversale qui concerne les trois types de démarches ci-dessous et vient compléter d'autres demandes particulières.
- **Une écoute des victimes** et de leur entourage ainsi qu'une action de conseil en direction des professionnel.le.s. **face au mariage forcé et aux violences.**
- **Une aide à la mise en sécurité** : planification de la sécurité et recherche d'un hébergement.
- **Un soutien juridique spécialisé** sur le mariage forcé et pour que le public bénéficie également de l'application du droit commun, par exemple la protection de l'enfance.
- **Une aide subsidiaire dans l'accès aux besoins vitaux**: santé, alimentaire ...

### 1/ La contribution à un accompagnement global

En 2023, l'équipe de **SOS Mariage Forcé** prend souvent le relais de travailleurs sociaux, pour beaucoup en effectifs réduits et dotés de moyens trop limités pour coordonner le suivi des jeunes femmes. Les violences fragilisant par ailleurs la capacité des victimes à entreprendre certaines démarches, il est particulièrement important qu'elles bénéficient d'un.e référent.e unique faisant régulièrement le point avec elles et s'assurant que les rendez-vous sont non seulement pris mais honorés.



En 2023, plus que jamais, les délais de réponses demeurent très importants pour certains besoins spécifiques des jeunes femmes, en particulier leur prise en charge psychologique. Cette difficulté risque de perdurer dans les années à venir faute de services de soutien psychologique suffisants et adaptés : dans ce contexte et **au-delà d'une simple orientation des victimes, SOS Mariage Forcé devient un véritable "réfèrent-parcours" contribuant pleinement à un accompagnement global et pluridisciplinaire** dans les domaines de la santé, de l'autonomie juridique, de l'obtention d'un titre de séjour, de l'emploi, de la prise en charge post-traumatique ainsi que dans le domaine de l'aide alimentaire : il convient ici de souligner que l'obtention de cette aide s'est avérée tellement compliqué en 2023, malgré des courriers circonstanciés d'orientation, que Voix de Femmes a préféré aider directement certaines jeunes femmes.

## 2/ L'écoute des victimes relative aux violences subies

### Face aux violences : écoute et conseil

**Voix de Femmes** tient à souligner que les structures spécialisées de lutte contre les violences faites aux femmes dotées de permanences psychologiques réorientent elles-mêmes des jeunes vers notre association en alléguant leur manque de connaissances sur la violence spécifique que constitue le mariage forcé ; plus encore, leur manque de moyens pour répondre à la demande à orienter les victimes vers les services d'urgences psychiatriques rarement adaptées à la situation.

C'est ainsi qu'en 2023, **Voix de Femmes** a dû tenter de répondre aux besoins des victimes, certes partiellement, en leur offrant un soutien durable sur le plan émotionnel alors même que l'association ne dispose pas encore de psychologue au sein de son équipe ni de groupe de parole.

Il demeure que le soutien de **SOS Mariage Forcé** est essentiel pour renforcer leurs capacités à s'opposer aux pressions et au chantage affectif de leur famille.

<b>Accompagnement</b>	<b>43%</b>
Soutien émotionnel de la victime	37%
Soutien de l'entourage sur la durée	3%
Conseil renforcé pour un professionnel	3%
<b>Aide ponctuelle</b>	<b>41%</b>
Ecoute ponctuelle d'une jeune	12%
Conseil pour l'entourage	9%
Conseil unique pour un professionnel	20%
<b>Non concerné</b>	<b>16%</b>
(demandes uniques de professionnels souhaitant un hébergement ou une informations juridique précise)	

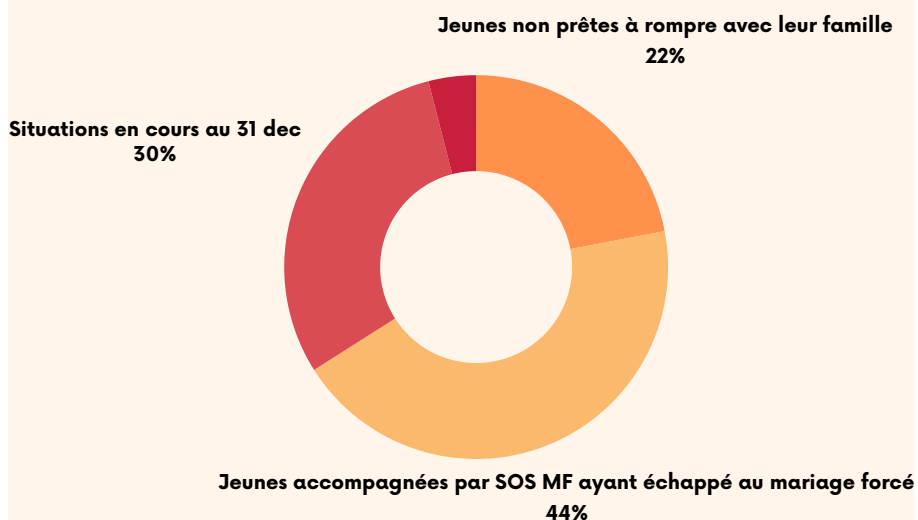
*Nature de l'accompagnement fourni par VDF en 2023*

## Face aux violences : échapper au mariage forcé

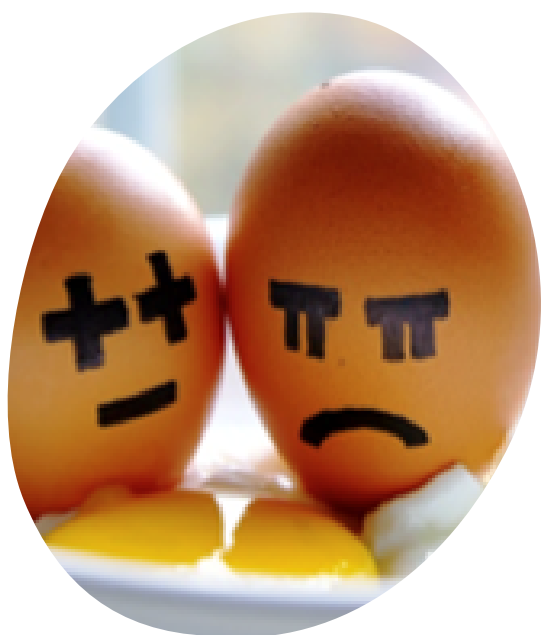
**44% des jeunes en risque de mariage forcé ont échappé à cette violence (au 31 décembre 2023).**

L'évaluation statistique du risque de mariage forcé, réalisée au 31 décembre de l'année 2023, dénombre 44% des jeunes femmes en risque de mariage forcé ayant pu échapper à cette violence.

Issue des tentatives de mariage forcé signalées à VDF en 2023



Néanmoins, **30% supplémentaires d'entre elles disposeront encore du temps nécessaire** pour prendre leur décision et organiser leur sécurité en rompant avec leur famille. 22% ne se sont pas senties prêtes pour une rupture familiale malgré l'échéance proche du mariage et 4% n'ont plus donné de nouvelles.



### Les jeunes déjà mariées

S'agissant des jeunes femmes qui saisissent l'association après la commission d'un mariage forcé, **5% résident encore au domicile avec le conjoint imposé, 59% l'ont définitivement quitté et 36% hésitent encore à demander une aide effective.** Ces situations sont alors transmises à l'association pour prise en charge par des professionnels ou des proches ayant souvent bénéficié de conseils ou de formation dispensés par **SOS Mariage Forcé**.

# FACE AUX VIOLENCES : ACCUEILLIR LA PAROLE DES VICTIMES ET TEMOIGNER

## LA PEUR, L'ISOLEMENT, L'HUMILIATION

Il est impossible pour moi de partir de chez moi car je suis surveillée nuit et jour. De plus, mon frère dort dans le salon et c'est par le salon que je dois passer.

**Monica - 18 ans - Cergy**

Je vous remercie d'avoir toujours été là pour moi. Ça fait du bien d'avoir une personne qui croit en vous et qui vous soutient quand vous vous retrouvez seule au monde, sans famille, sans argent et sans hébergement.

**Sarah - 24 ans - Paris**

Malgré mes 20 ans, je suis traitée comme une petite fille et je suis comme un être vivant que l'on doit éduquer, comme un chien finalement. Quelques fois, je pense au suicide très fort mais je n'ai pas eu le courage de passer à l'acte car je sais que mes petits frères seraient malheureux.

**Najouah - 20 ans - Cergy-Pontoise**

## QUESTION D'HONNEUR

La mère d'Hira a une dette envers sa soeur et elle doit faire venir son neveu en France afin qu'il ait l'opportunité d'avoir une carte de séjour.

**A propos d'Hira - 14 ans - Paris**

J'ai osé partir, enfin, au bout de toutes ces années de souffrance, de violences conjugales et ma mère m'empêche de divorcer car son honneur passe avant moi.

**Coumba - 25 ans - Villiers-le-Bel**

J'ai subi un viol à 15 ans [un oncle ndlr], mes parents l'ont mal pris car pour eux, c'est un déshonneur.

**Sabreen - 20 ans - Evry**

## LES VIOLENCES DE L'ENFANCE A L'ÂGE ADULTE

Mon père dit toujours qu'une fille c'est une grande responsabilité et que ça demande une éducation sans faille. Depuis que je refuse le mariage forcé, il me frappe encore plus fort.

**Jasmine - 20 ans - Cergy**

Mes parents m'insultent, me traite de perverse parce que j'aime les femmes. "Tu vas voir, on va te soigner."

**Firenza - 16 ans - Bordeaux**

Je crains que Anil, qui a un léger handicap, soit drogué à son insu pour le contraindre à avoir une relation sexuelle.

**A propos de Anil - 19 ans - Montreuil**

Quand je refusais que l'homme me viole, il me disait "Toi, tu es mon cadeau, je peux te faire tout ce que je veux!"

**Marie - 38 ans - Lyon**

Une simple démarche administrative s'avère une montagne à franchir pour elle tellement elle a subi de violences.

**A propos d'Oumou - 22 ans - Rouen**

**Entretiens, suivi par téléphone, courriel, WhatsApp, Snapchat - les prénoms et lieux de résidence sont anonymisés**

## S'ENFUIR PUIS S'EN SORTIR

J'étais à la rue, et vous ne m'avez pas abandonné en me donnant toujours de l'espoir, même quand tout était sans issue. J'avais confiance en vous et enfin, grâce à votre persévérance, je suis maintenant protégée dans un foyer.

**Maïmouna - 27 ans - Bobigny**

Vous m'avez apporté un soutien dans beaucoup de domaines avec de précieux conseils et le plus important, votre disponibilité à chaque moment où j'avais besoin de parler. Vous m'avez également donné de la force en me boostant toutes les nombreuses fois où j'allais baisser les bras, sans quoi, je pense que je n'y serais pas arrivée. Vraiment, merci.

**Fatim - 19 ans - Sarcelles**

## OSER

Le couperet est tombé ! J'ai la date du mariage forcé. Il va vraiment falloir que j'envisage de fuir, mais je ne sais pas si j'aurais la force.

**Melissa - 22 ans - Paris**

Ma mère m'a dit "Si tu ne te maries pas, t'es pas un gars de notre communauté". Et, si je faisais une fugue, juste quelques temps pour faire voir que je ne suis pas d'accord ?

**Mamadou - 23 ans - Marseille**

Je ne peux pas vous contacter car mes parents m'ont supprimé mon portable et mon ordinateur. Quand je voudrai vous appeler, il faudra que j'ai un rendez-vous avec ma conseillère de la Mission Locale.

**Sanaa - 25 ans - Champigny**

## CHANTAGE AU RENIEMENT

Depuis que je me suis enfuie pour échapper à un mariage forcé, c'est difficile car mes parents ne me parlent toujours pas.

**Noureen - 26 ans - Beauvais**

A mes 17 ans, mon père m'a dit: "ma fille, maintenant que tu as eu ton Bac, tu vas te marier, si tu refuses, je te raye du livret de famille".

**Ismahen - 22 ans - Argenteuil**

## RÉSISTER

Je vous remercie de m'avoir soutenue tout au long car vous étiez la seule à m'avoir cru et à se soucier de moi.

**Kali - 17 ans - Créteil**

Je ne souhaitais vraiment pas être esclave d'un chantage, j'ai plus de temps pour penser à mon avenir mais le reste ne m'intéresse pas. Le mariage non, tout sauf ça !

**Aminata - 24 ans - Ivry**

Je ne reviendrai pas chez "le mari" même si je dois vivre dans la misère.

**Maria - 27 ans - Alfortville**

Maintenant, je vois bien que c'est un mariage forcé. C'est vous qui me l'avez fait comprendre! J'étais comme prise dans une spirale, j'ai levé la tête et je ne vais plus jamais la baisser.

**Neela - 22 ans - Lille**

Il va sans dire que s'il est crucial d'assurer une écoute et un soutien renforcé sur les plans psychologique et émotionnel, il demeure impossible pour ces jeunes femmes d'échapper au mariage forcé si elles ne peuvent pas être mises en sécurité dans un hébergement adapté à leur âge et dont les professionnels disposent d'une connaissance précise des multiples violences subies.

### 3/ Recherche d'un hébergement spécialisé

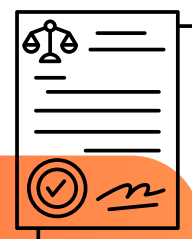
51% des jeunes femmes ayant bénéficié d'un accompagnement individualisé de SOS Mariage Forcé ont un besoin impératif d'hébergement spécialisé.

8% d'entre elles doivent pouvoir être éloignées de leur département ou région d'origine.

#### Leur sécurité en dépend.

Rappelons que, chaque année, Voix de Femmes alerte sur le **manque structurel de places d'hébergement** pour les victimes de mariage forcé.

En 2023, il reste difficile d'obtenir une place d'hébergement auprès du SIAO (plateforme dématérialisée centralisant les offres et les demandes d'hébergement au niveau départemental) malgré les relances de l'équipe **SOS Mariage Forcé**. Les **délais d'attente pour obtenir une place d'urgence**, d'environ 6 mois, se sont **aggravés en 2023**, et les hébergements obtenus s'avèrent de moins en moins pérennes. Dans certains départements, et même en période de trêve hivernale, des jeunes femmes se sont vues proposées une unique nuitée d'hôtel.



#### Article 19 de la convention d'Istanbul

**“Les Parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour permettre la mise en place de refuges appropriés, facilement accessibles et en nombre suffisant, afin d'offrir des logements sûrs pour les victimes, en particulier les femmes et leurs enfants, et pour les aider de manière proactive”.**

Le tableau page 23 mentionne les demandes d'hébergement accompagnées d'un rapport social ou d'une transmission dématérialisée sur le logiciel SIAO auquel Voix de Femmes accède en qualité de prescripteur national.

Le pourcentage des demandes est supérieur à 100% car Voix de Femmes effectue parfois plusieurs demandes pour une seule jeune femme.

A noter que l'équipe de **SOS Mariage Forcé** contacte ses partenaires hébergement par téléphone afin de vérifier les disponibilités avant toute transmission de demande d'hébergement. Ainsi, le FIT (foyer international de jeunes travailleuses « Une Femme Un Toit »), non renseigné en 2023 car systématiquement complet, reste un lieu d'hébergement privilégié.

Par ailleurs, des structures ouvertes en 2023 ne sont pas encore visibles (elles figurent dans la rubrique divers), alors qu'elles ont accepté la candidature de jeunes femmes : c'est le cas de "Mon Pallier", remarquable foyer de la Maison des Femmes de l'hôpital La Fontaine.

D'autres structures, notamment membres de la FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes) ont opposé les raisons suivantes pour refuser d'héberger des jeunes femmes exposées à un mariage forcé :

- **La priorité est donnée aux victimes de violences conjugales ainsi qu'aux femmes avec enfants.**
- **Les jeunes femmes mises à la rue par leur famille** au prétexte d'avoir refusé le mariage **ne sont pas considérées comme victimes de violences** mais comme des personnes en errance, et ce **malgré la ratification par la France de la Convention d'Istanbul.**
- Certains centres d'hébergement exigent de plus, en termes de temporalité, que les violences commises **remontent à moins de 72 heures avant la demande d'hébergement.**
- Ce critère est éventuellement pertinent en matière de violences conjugales, pour des victimes ballottées entre des épisodes de violences et des périodes d'apaisement. En revanche, ce critère est totalement inapproprié en matière de mariage forcé car ces victimes là ne parviennent que très rarement à s'enfuir immédiatement après avoir subi des violences physiques, la décision de fuir leur famille résultant de l'aggravation au long cours des pressions psychologiques et/ou à l'approche du mariage ; dès lors, **comment peut-on exiger une réaction en moins de 72 heures après des violences physiques pour ouvrir leur droit à l'hébergement ?**

Enfin, en 2023, un nombre accru de centre d'hébergement sollicités par **Voix de Femmes** (y compris parmi nos partenaires habituels) ont refusé d'héberger les femmes demandeuses d'asile déboutées ou en demande d'autres types de titre de séjour, au seul motif de leurs potentielles difficultés à obtenir gain de cause auprès de la justice ou dans le cadre d'une procédure administrative de régularisation.

Demande d'hébergement		Résultats	
<b>Via SIAO</b>	<b>92%</b>	<b>Admission via SIAO</b>	<b>49%</b>
CHRS FVV	30%	CHRS FVV	19%
CHU FVV	24%	CHU FVV	11%
FIT	0%	FIT	0%
FNSF	0%	FNSF	0%
SOS Femmes Accueil	8%	SOS Femmes Accueil	0%
CADA / HUDA	5%	CADA / HUDA	5%
ALJT	3%	ALJT	0%
Autres	22%	Autres	14%
<b>Hors SIAO</b>	<b>8%</b>	<b>Admission hors SIAO</b>	<b>22%</b>
Protocole ODVF 93	5%	Protocole ODVF 93	5%
Le Phare	0%	Le Phare	0%
Autres	3%	Autres	16%
		<b>Situations particulières</b>	<b>30%</b>
		Pas de proposition	5%
		La jeune est hébergée chez une amie	14%
		Plus de nouvelle de la jeune	5%
		Retour chez les parents	5%
		Refus de l'hébergement par la jeune	0%
		Errance résidentielle	0%
		Autre	0%

Taux de demandes et d'acceptations d'hébergement formulés par VDF en 2023

## 4/ Le soutien juridique

40% de femmes ont été informées ponctuellement, 26% ont été accompagnées juridiquement, c'est-à-dire que plus d'une femme accompagnée sur quatre a bénéficié d'un soutien juridique durable en 2023.

- **Une mineure** a été protégée par **l'Aide sociale à l'enfance** grâce à l'intervention de son père, mobilisé par l'établissement scolaire.
- **Une jeune femme, demandeuse de rapatriement** en 2023, **n'était pas encore revenue** au 31 décembre de l'année 2023.
- **Une seule jeune femme a porté plainte pour violences familiales** aggravées commises en raison de son refus de se marier.
- **Aucune jeune femme n'a demandé d'ordonnance de protection**, car paradoxalement, une fois données les explications sur ce dispositif judiciaire de protection, beaucoup de jeunes victimes renoncent à en bénéficier par "loyauté" envers leur famille.
- **Sur 15 jeunes femmes demandeuses d'asile ou déboutées** (soit presque 10% du public), **la moitié bénéficiera d'un accompagnement complémentaire et renforcé de l'association.**

## Que recouvre l'accompagnement des femmes étrangères ?

Les jeunes femmes demandeuses d'asile et accompagnées sur le plan juridique par **SOS Mariage Forcé** sont parfois en cours de procédure devant l'OFPRA ou déjà déboutées par cette juridiction de 1ère instance et sont alors soutenues dans leur recours devant la CNDA. **Elles subissent toutes, sans exception, des carences graves dans l'accompagnement socio-administratif de leur parcours de demande d'asile.** C'est ainsi que **Voix de Femmes** devient alors le **réfèrent-unique** pour soutenir ces jeunes femmes dans leurs démarches administratives et juridiques afin qu'elles puissent **accéder à leurs droits fondamentaux, en particulier leur couverture médicale,** leur hébergement mais aussi, rappelons-le, un soutien renforcé sur le plan émotionnel. **SOS Mariage Forcé** est saisi par **46% de jeunes femmes binationales ; 10% sont titulaires d'un titre de séjour ; 8% n'ont aucun titre de séjour ; 13% sont demandeuses d'asile, dont 3% ont été déboutées ; 20% non renseignés** (il s'agit d'un contact unique, sans transmission d'information sur la nationalité et/ou le séjour).





# Axe 2

## La Prévention et le Plaidoyer



# I. LA PRÉVENTION

**Voix de Femmes** anime des **formations** en direction des **professionnel.le.s** et des **actions de sensibilisation** en faveur des **publics scolaires et des jeunes**, ainsi que des **séances d'information à destination des adultes**.

Courant 2023, **Voix de Femmes** reste en effectif très réduit sur cette action de formation mais a pu bénéficier jusqu'en mars des prestations d'une chargée de la coordination de la prévention et de la coanimation des actions en milieu scolaire. La directrice a ainsi animé toutes les formations de professionnels et coanimé avec la prestataire les séances de sensibilisation dans les lycées.

Au total, en 2023, **Voix de Femmes** a touché **1 221** personne (contre 853 en 2022) :

- **525 professionnel.le.s** dans le cadre de 10 formations et 2 stands.
- **616 lycéen.ne.s** dans le cadre de 13 séances qui ont touché 23 classes.
- **80 femmes, familles et tous publics** lors de 2 sensibilisations.

*Cf. ci-après : tableaux récapitulatifs de l'ensemble des interventions et personnes touchées par les actions de Voix de Femmes des dates, territoires et structures organisatrices de ses interventions).*

## A. Formation des professionnel.le.s

En 2023, Voix de Femmes a procédé à 10 formations et 2 sensibilisations en direction de 525 professionnel.le.s.

*Extraits de fiches d'évaluation remplies par les personnes formées, anonymement ou en citant leur structure (importante majorité de travailleurs sociaux)*



### Ce que j'ai aimé

"J'ai apprécié la richesse des informations communiquées, notamment concernant les différents signaux d'alertes auxquels il faut être vigilant, la stratégie de l'agresseur et des outils pour accompagner" (Educatrice spécialisée) ; "J'ai aimé l'approche globale ainsi que le travail de l'association sur les représentations individuelles et collectives, la contextualisation (culturelle, juridique, et historique)" (Chargée d'accueil et d'hébergement) ; "J'ai aimé les échanges très fluides, le contenu adapté à notre pratique ainsi que la réactivité de l'intervenante" (juriste).

### Ce que je retiens

"Ce que j'ai retenu, c'est comment repérer les signaux d'alerte" ; "Je créerais un climat de confiance par l'écoute, la valorisation, la validation, la compréhension et la confidentialité" (Infirmière) ; "La médiation aggrave le risque de mariage forcé" ; "Je créerais un climat de confiance en posant la question des violences lors de mes entretiens d'accompagnement, et notamment dans les situations de mariage" (Accompagnement demandes d'asile).

“Je prendrais en compte sa culture, ses besoins, je serais à l’écoute et rassurante, dans une posture ouverte et un positionnement égalitaire. Je lui dirais que je la crois, qu’elle est au bon endroit et qu’elle a bien fait de demander de l’aide et d’engager une telle démarche” (travailleur social).”

En 2023, **Voix de Femmes** a été sollicitée par l’association francilienne **FEA** (Femmes, Entraides et Autonomie) pour animer une formation et participer à la restitution de son bilan, dans le cadre du projet “Pour une approche intégrée de l’accompagnement des femmes migrantes ou réfugiées en situation de vulnérabilité”. Ce projet, porté par FEA et la structure nationale, **CACIS-Maison d’Ella**, propose un modèle de prise en charge holistique pour les femmes en difficulté et/ou victimes de violence, immigrées ou réfugiées, ainsi que la formation de professionnel.le.s au repérage et à la prise en charge des vulnérabilités.

## B. Sensibilisation des publics scolaires, des jeunes et “tous publics”

En 2023, **Voix de Femmes** a sensibilisé 616 lycéen.ne.s dans le cadre de 13 séances qui ont touché 23 classes et a procédé à deux interventions tous publics ayant touché 80 personnes.

*Indicateurs qualitatifs des ateliers de sensibilisation en milieu scolaire, extraits de fiches d’évaluation remplies par les élèves (importante majorité de filles)*

### Ce que j’ai aimé

“J’ai aimé le fait qu’on ait parlé de ce sujet sensible [le mariage forcé], sans tabou” (Fille, 16 ans) ; “Pour la première fois, j’ai compris la différence entre mariage forcé et mariage arrangé” (Fille, 17 ans) ; “J’ai aimé les données chiffrées partagées qui nous permettent d’évaluer la situation, les témoignages, ainsi que le diaporama” (Fille, 16 ans).

### Ce que je retiens

“Je trouve que le mariage forcé est injuste, parce que les filles et les garçons sont condamnés et ne sont pas écoutés ” (Garçon, 16 ans) ; “J’ai retenu que le mariage forcé est injuste car il n’y a pas de consentement, et qu’il entraîne des violences graves et des traumatismes pour les victimes” (Garçon, 17 ans) ; “Je connaissais l’existence du mariage forcé depuis longtemps, mais je ne savais pas qu’il y avait autant de cas dans le monde” (Garçon, 19 ans) ; “J’ai découvert que le mariage forcé est une atteinte aux droits fondamentaux humains, cela ignore la notion de consentement, le mariage forcé est inégal et violent” (Fille, 16 ans).

### Ce que je n’ai pas aimé ou qui pourrait constituer un axe d’amélioration

“J’aurais aimé qu’on aborde les minorités sexuelles et de genre, la question des personnes transgenres ainsi que du handicap par rapport au mariage forcé” (Fille, 16 ans) ; “Rien n’était à exclure, pourtant, il faudrait parler des femmes transgenres” (Garçon, 17 ans) ; “J’aurais aimé qu’on approfondisse les minorités sexuelles” (16 ans, NC).

# Synthèse des actions de prévention menées par Voix de Femmes en 2023

Nbre d'intervention	nbre de classes	Dates	Cadre	Public	Organisation	Ville	Département	Effectifs
<b>Formation de professionnel.le.s</b>								
n°1		25-janv	Accueillir et accompagner les femmes migrantes primo-arrivantes face aux discriminations et aux violences	Professionnel.les	Agence de développement des relations interculturelles (ADRIC)	Amiens	80	23
n°2		04-févr	Journée internationale de Tolérance Zéro	Professionnel.les	Excision Parlons-en!	Paris	75	35
n°3		14-févr	Séminaire Préfecture de Paris	Agent.e de l'Etat civil	Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité	Paris	75	15
n°4		16-févr	Prévenir le mariage forcé et accompagner les victimes	Agent.e de l'Etat civil	Mairie de Saint-Denis	Saint-Denis	93	31
n°5		06-avr	Prévenir le mariage forcé et accompagner les victimes	Professionnel.les	CICADE	en visio	Auvergne Rhône-Alpes	43
n°6		13-avr	Prévenir le mariage forcé et accompagner les victimes	Professionnel.les	CICADE	Paris	Ile-de-France	10
n°7		20-juin	Prévenir le mariage forcé et accompagner les victimes	Professionnel.les	CICADE	en visio	Provence Alpes Côte d'Azur	42
n°8		28-sept	Prévenir le mariage forcé et accompagner les victimes	Professionnel.les	CICADE	Montpellier	Occitanie	18
n°9		16-nov	Prévenir le mariage forcé et accompagner les victimes	Professionnel.les	Femmes Entraide et Autonomie	Paris	75	54
n°10		17-nov	Accueillir et accompagner les femmes migrantes primo-arrivantes face aux discriminations et aux violences	Professionnel.les	Agence de développement des relations interculturelles (ADRIC)	Toulouse	31	24
n°11		23-nov	9ème Rencontres Interprofessionnelles	Professionnel.les	Observatoire parisien des violences envers les femmes	Paris	75	150
n°12		25-nov	DU violences envers les femmes	Professionnel.les	Université Paris 8	Paris	(50% IDF et 50% France)	80
								525
						335	francilien.nes	63,81%
<b>Sensibilisation en milieu scolaire</b>								
n°1& 2	2	07-févr	Prévention du mariage forcé et promotion de la liberté d'aimer	Terminales	Lycée Henri Sellier	Livry Gargan	93	44
n°3 & 4	4	14-févr	Prévention du mariage forcé et promotion de la liberté d'aimer	1ères et Terminales	Lycée Samuel Becket	La Ferté sous Jouarre	77	110
n°5 & 6	4	09-mars	Prévention du mariage forcé et promotion de la liberté d'aimer	1ères générales et STMG	Lycée Michel Ange	Villeneuve la Garenne	92	99
n°7 & 8	4	14-mars	Prévention du mariage forcé et promotion de la liberté d'aimer	1ères générales et STMG	Lycée Michel Ange	Villeneuve la Garenne	92	138
n°9 & 10	6	30-mars	Prévention du mariage forcé et promotion de la liberté d'aimer	Terminales	Lycée E. Delacroix	Drancy	93	162
n°11, 12 & 13	3	11-avr	Prévention du mariage forcé et promotion de la liberté d'aimer	Terminales	Lycée E. Delacroix	Drancy	93	63
						23	classes	616
						616	lycéen.nes	100,00%
<b>Sensibilisation Tous publics</b>								
n°1		24-nov	Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes	Femmes et familles	Espoir 18	Paris	75	20
n°2		30-nov	Prévenir le mariage forcé et accompagner les victimes	Tous publics	Amnesty international Grenoble	Grenoble	38	60
								80
						20	francilien.nes	25,00%
								1221
						971	francilien.nes	79,52%

Courant 2023, Voix de Femmes reste en effectif très réduit sur cette action de formation mais a pu bénéficier jusqu'en mars des prestations d'une chargée de la coordination de la prévention et de la coanimation des actions en milieu scolaire. La directrice a ainsi animé toutes les formations de professionnels et coanimé avec la prestataire les séances de sensibilisation dans les lycées.

## C. La boîte à outils

Cette action de “réduction du risque du mariage forcé” s’est déclinée en trois objectifs opérationnels :

### Elaborer des nouveaux outils adaptés à chaque public

En fin d’année 2023, ayant reçu l’assurance des financements du Fonjep et FFMED, puis de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l’Egalité pour ce tout nouveau projet, **Voix de Femmes** a pu démarrer l’organisation du groupe de travail pour l’élaboration d’un **Violentomètre Mariage Forcé**. Nous avons d’abord sollicité les créateurs du violentomètre déjà existant sur les violences dans le couple, à savoir l’**Observatoire des violences envers les femmes de la mairie de Paris** et celui du **Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis** ainsi que l’association **En Avant Toutes**. Voix de Femmes a ensuite constitué le groupe de travail qui se réunit ce début d’année 2024.

### Créer une “Boîte à Outils” dans le cadre de la refonte du site internet et de la stratégie prévention de Voix de Femmes

En 2023, **Voix de Femmes** a procédé à la rédaction du contenu de son nouveau site internet, s’est assurée de la **mise à jour par la mairie de Paris de son “Guide Prévention du Mariage Forcé”** et a reçu également l’accord de l’**ADRIC** pour la mise à jour de son guide **“Lutte contre le mariage forcé, soutenir la liberté d’aimer et l’autonomie des jeunes”**.

### Renforcer les échanges partenariaux et partager l’expertise de Voix de Femmes

Dans l’attente de la mise en place du **Plan national d’action visant à éradiquer les mutilations sexuelles féminines** ainsi que du **groupe de travail Mariage Forcé du HCE (Haut Conseil à l’Egalité)**, reporté en 2024, **Voix de Femmes** a néanmoins constitué dès septembre 2023, à la demande du HCE, une liste de **contacts-utiles** regroupant des experts et praticiens du droit, des personnes-ressources qualifiées, des institutions en charge de la protection des victimes, des associations dédiées à la prise en charge de victimes d’autres violences associées qui, dans leur pratique, sont confrontées à des victimes du mariage forcé.

## II. LE PLAIDOYER

Si la création et l'actualisation des outils existants en France et en Europe font partie intégrante de la mission **Prévention** de **Voix de Femmes**, ils sont également une composante structurante de la mission **Plaidoyer**. Il ressort en effet de nos réunions et échanges stratégiques que le mariage forcé demeure un impensé dans la lutte contre les violences faites aux femmes. En œuvrant à la création d'outils au sein de groupes de travail alliant différentes associations et collectivités, nous participons à la production d'une expertise propre au mariage forcé et nous renforçons auprès de nos pairs l'inclusivité du mariage forcé en tant que violence spécifique, tant sur le plan local que sur le plan international.

### A. Renforcer le réseau de partenaires et d'alliés

**Voix de Femmes** a participé en 2023 à **11 réunions et évènements**, ce qui a permis de renforcer le réseau susceptible de soutenir et relayer notre mission de plaidoyer ; au cours de ces évènements, l'association a communiqué plus particulièrement sur sa "**campagne pour l'instauration d'une Journée Internationale de Lutte contre le Mariage Forcé**".

A l'issue d'échanges avec l'équipe de l'appel à projet CERV (Citoyens, égalité, droits et valeurs) de l'Union européenne, les 11 juillet et 21 septembre 2023, **Voix de Femmes** a rédigé sur sa demande, en août 2023, une **note d'intention intitulée "Voix de Femmes, association engagée dans la lutte contre le mariage forcé et l'invisibilisation de cette violence"**.

Cette note nous a non seulement permis de travailler avec l'Union européenne mais aussi de **valoriser ce projet auprès de nouveaux partenaires internationaux** comme le **Réseau Européen des Femmes Migrantes (REFM)** basé à Bruxelles (Belgique). Ce dernier a proposé à Voix de Femmes de le rejoindre, mais aussi d'être partenaire de ce projet pour concevoir des outils de réduction du risque de mariage forcé à une échelle européenne.

Présentes le 14 février 2023 à la Conférence organisée par "**Equipop**" et la **Fondation Jean Jaurès** à l'occasion de la présentation d'un rapport intitulé "Droits des Femmes : Combattre le backlash", **Voix de Femmes** a pu rencontrer **Delphine O**, ambassadrice et secrétaire générale de la conférence mondiale de l'Organisation des Nations Unies sur les femmes, et **Laurence Rossignol**, sénatrice française, ancienne Ministre pour l'égalité femmes-hommes.

Cette conférence a également été l'occasion de transmettre des **recommandations au gouvernement français**, pour la création et le soutien d'évènements facilitant de nouvelles coalitions d'Etats pour la protection des droits ainsi que l'accroissement du financement des associations féministes, notamment de leur volet "solidarité transnationale".

Le 6 juin 2023, **Voix de Femmes**, le BIJ (Bureau information jeunesse) de Cergy (l'un des partenaires privilégiés de la campagne pour la création d'une Journée Internationale de lutte contre le mariage forcé) et **deux jeunes "ambassadrices" de notre campagne, ont assisté à la conférence du docteur Denis MUKWEGUE**, prix Nobel de la Paix, organisée par la ville de Cergy sur la thématique "le viol comme arme de guerre".

Les 16 février, 17 avril, 12 juin et 18 septembre et 20 décembre 2023, **Voix de Femmes** a travaillé avec le **Fonds des Femmes pour la Méditerranée (FFMed)** sur la mise en réseau et la réflexion stratégique entre les associations françaises oeuvrant pour les publics des "quartiers prioritaires/politique de la ville".

Le 30 janvier 2023, voix de Femmes a participé au COPIL annuel de l'**Observatoire Départemental des Violences envers les Femmes du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis**.

Le 21 juin 2023, Voix de Femmes a participé à la réunion de préparation des événements "Journée internationale de Lutte contre les violences envers les femmes" du 25 novembre 2023 avec l'**Observatoire parisien des violences faites aux femmes**".

## **B. La campagne pour la création d'une journée internationale**

Afin de contribuer, encore et encore, à la mise en lumière du continuum de violences fondées sur "l'honneur" au sein des instances internationales, notre assistante chargée de plaider a participé puis **remporté l'appel à communication "Prévenir la désinformation à l'égard des femmes et des filles"**, porté par l'**Organisation internationale de la Francophonie (OIF)**. Alors que les militantes engagées pour les droits des femmes font l'objet de vives critiques de la part des mouvements internationaux anti-droits, notre contribution s'est attachée à démontrer et critiquer l'opportunisme de ces mouvements et leur dangereuse pratique du relativisme culturel ainsi qu'à identifier des leviers de résistance permettant de mener une lutte universelle contre les violences faites aux femmes.

Enfin, au cours de cette année 2023, **Voix de Femmes** a clairement fait un pas déterminant en direction de l'Europe en **participant à l'appel à projet "Citoyens Egalité Droits et Valeurs" (CERV+)** porté par la Commission Européenne.

En partenariat avec le **Réseau Européen des Femmes Migrantes**, l'association irlandaise **AkiDwA**, l'association belge **La Voix des Femmes** ainsi que le **Mediterranean Institute for Gender Studies (MIGS)** de Chypre, nous avons élaboré un projet visant à l'accompagnement des jeunes femmes victimes de mariage forcé en Europe. Ainsi, nous avons notamment l'ambition de mêler techniques classiques de soutien émotionnel et art-thérapie à l'occasion d'ateliers transnationaux permettant le partage d'expériences et la libération de la parole. Il s'agira par la suite de faire réaliser un documentaire par deux professionnelles aux trajectoires différentes, afin de produire du contenu diffusable massivement sur le continuum de violences propres au mariage forcé et les stratégies de résistance des victimes. Ce documentaire permettra également de valoriser les demandes des associations à l'intention des décideurs. En effet, le projet permettra, en associant des professionnelles européennes aux ateliers, d'innover collectivement et de proposer des recommandations précises aux politiques et décideurs européens à l'occasion d'un événement de restitution qui sera organisé à Paris en 2025.

## Rendre visible le mariage forcé et la Campagne dans les documents de référence de l'Etat et dans les médias

- Les chiffres clés - Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, Ministère chargé de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, page 22, édition décembre 2023.
- **Voix de Femmes** a été invitée par France Inter pour l'édition Grand Angle du journal d'information 7-9 du 23 août ainsi que sur la chaîne de télévision School TV pour le grand JT de l'éducation du 11 octobre 2023 à l'occasion de la Journée Internationale des droits des filles.



Engagée pour la compréhension des causes structurelles du mariage forcé et du continuum des violences basées notamment sur la notion "d'honneur", **Voix de Femmes a effectué en 2023 la préparation interne de la campagne** en mettant en place :

- **Un pôle plaidoyer devant assurer une veille informative et législative sur le mariage forcé au niveau mondial ainsi que la redéfinition d'une stratégie de campagne** plus approfondie basée sur la méthodologie de Sarah Durieux et l'agence 6PM selon quatre modes tactiques (expertise, lobbying, média et mobilisation citoyenne).
- Une première **identification d'acteurs nationaux et internationaux** pouvant avoir une influence décisive sur l'instauration d'une Journée Internationale dédiée à la lutte contre le mariage forcé.
- Un **Policy Brief intitulé "Lutte contre le Mariage Forcé : pour une reconnaissance internationale de cette violence"**.
- Un **cahier des charges pour la conception d'un podcast "Les révolutions de l'amour"** permettant aux femmes victimes de mariage forcé de partager leurs récits, stratégies de résistances et recommandations pour lutter contre cette violence. Il s'agit, par la même, d'introduire le mariage forcé dans le débat public tout en laissant une place prédominante aux personnes concernées.



## Pourquoi les témoignages sont-ils fondamentaux, y compris pour une campagne d'envergure internationale ?

“Les histoires universelles, le récit, permet de **se connecter au sentiment vécu et de rassembler par le cœur afin de sortir des idées préconçues**. Avec la **pluralité des situations** de mariage forcé, nous pourrions permettre l'expression de la voix de jeunes femmes, de jeunes hommes, et ce **à l'échelle mondiale**.

En faisant cela, **nous contrôlons le récit** : mener cette campagne permet en effet de recueillir les histoires en interne et de les mettre en forme nous-mêmes afin d'**éviter une instrumentalisation des médias et de garantir une protection de la parole des victimes**.

Souvent les personnes ne parlent pas car elles pensent que leur témoignage n'apportent rien et que partager un vécu ne rendra pas la mobilisation plus forte.

Mais en réalité, **prendre la parole permet de donner la parole** à d'autres qui vivent la même chose. Raconter des histoires permet non seulement de créer de la sympathie, mais aussi de l'empathie (on se met à la place des autres, et on a envie d'aider), l'objectif final reste donc bien de mobiliser, capter l'attention (émotions), donner envie de provoquer le changement face aux manquements et dénis de protection, avec des arguments.

Il s'agit de **montrer qu'il existe des solutions et qu'on a besoin des autres pour les faire advenir rapidement et faire avancer la situation pour les autres**”.

Paloma, chargée de plaidoyer.

“Tout ce que j'avais dans ma tête pour pouvoir partir c'étaient mes rêves, je voyais un autre avenir que celui que mes parents voulaient pour moi.

Toujours dans ma tête je m'imaginai avec un travail digne et libre.

C'était ces rêves et ces objectifs qui me donnaient de la force.

Certes ce n'était pas facile parce que la première des choses à laquelle on pense quand on souhaite partir, c'est le logement; j'avais peur de me retrouver dehors mais heureusement que je connaissais votre association, je me rappelle très bien qu'au bout de deux jours vous m'avez trouvé un foyer digne. Aujourd'hui, je me sens comme si j'étais chez moi, entourée de 28 filles comme si j'étais entourée de ma famille.

**L'histoire de chacune me donne plus de force pour avancer dans mes objectifs**”.

Hanen, Ambassadrice.

